

Commune de Chaillé-les-Marais

-----

Séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2015

N° 8

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Motion de soutien contre la baisse des dotations de l'Etat
- 2- Motion de soutien pour le maintien et la rénovation de la ligne SCNF Nantes-Bordeaux et le maintien des liaisons et des arrêts de trains en gare de Luçon
- 3- Vente immeuble au 18 Rue de l'An VI
- 4- Situation du bureau de Poste
- 5- Conventions de mise à disposition d'animateurs pour les TAP
- 6- Contrats de prestations de service pour les TAP
- 7- Convention de partenariat avec L'Association « Les Francas »
- 8- Mise en place d'une garderie « provisoire »
- 9- Modification du temps de travail : Mme Sylvie PIZON et Mme Anita DEMAJEAN
- 10- Mise à disposition de personnel : passage convoi exceptionnel
- 11- Demande de prise en charge des frais de déplacement et de repas des bénévoles de la bibliothèque
- 12- Demande de participation de la ville de Fontenay le Comte en faveur de PASEO
- 13- Achat de jeux extérieurs
- 14- Questions diverses
- 15- Informations

L'an deux mille quinze, le vingt juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Chaillé-les-Marais, sous la présidence de Monsieur Guy PACAUD, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	12
Votants	14

**PRESENTS** : MM. Richard Isabelle, Fardin Laurence, Adnot Martine, Valat Sylvère, Caron Cathy, Pacaud Vincent, Cornu Serge, Poitou Claudie, Dormoy Catherine, Métais Antoine, Autin François, Pacaud Guy.

**EXCUSES** : MM. Mathieu Patrice, Savineau Jérémy (donne pouvoir à M. Pacaud Vincent), Da Silva Mélissa (donne pouvoir à M. Pacaud Guy).

**ABSENTE** : MM. Faivre Régine, Marot Angélique, Massonneau André, Dreyfus Delphine.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à apporter aux deux derniers comptes-rendus de conseil (18 mai et 15 juin 2015). Les deux comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur Serge CORNU est désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter quatre points à l'ordre du jour :

- 1) Modification du contrat avenir
- 2) Remplacement de Mme Nadège Beaupeux
- 3) Création d'un CDD
- 4) Raccordement des modulaires

Le Conseil Municipal donne son accord.

## **MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Chaillé les Marais rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Chaillé les Marais estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Chaillé les Marais soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

## **MOTION POUR LE MAINTIEN ET LA RENOVATION DE LA LIGNE SNCF NANTES-BORDEAUX ET LE MAINTIEN DES LIAISONS ET DES ARRÊTS DE TRAINS EN GARE DE LUÇON**

La Commission « Avenir des Trains d'équilibre du Territoire » présidée par Monsieur Philippe DURON, député, a rendu le 26 mai dernier son rapport.

Le rapport dresse un constat alarmant de l'état du réseau Inter-cités : voies vétustes, qualité de l'offre se dégradant, temps de parcours augmenté...

Il souligne l'exigence du renouvellement d'un grand nombre de matériels roulants et pointe les sous-investissements qui remontent à des années.

Il plaide pour une réduction du réseau des trains Inter-cités afin de sortir de l'impasse financière.

Les propositions du rapport concernent les 320 trains qui circulent sur les 35 lignes Inter-cités. Il s'agit de supprimer la desserte TET (Trains d'équilibre du territoire) sur 5 tronçons de lignes, sur lesquelles des correspondances TGV ou TER pourront être mises en place, et du transfert vers des autocars. **Le rapport Duron préconise de supprimer des trains de nuit et des dessertes trop coûteuses.**

Ces solutions ne sont pas adaptées : selon des études et sondages, le transfert vers les autocars entraîne une désaffection du transport collectif au profit de la voiture individuelle. Les analyses du rapport ignorent les besoins d'un service public de transports ferroviaires de qualité utile au service des attentes des usagers. Le rapport s'appuie sur le constat des dégradations du réseau, qui sert d'argument aux préconisations avancées.

A l'aube de la COP 21, la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre constitue une priorité, il importe de développer les transports collectifs, y compris dans les zones à densité modérée.

Les TET, dont le réseau de moyenne et longue distance complète les TER et les liaisons à grande vitesse, sont essentiels pour l'aménagement du territoire et le service public de mobilité. Ils assurent une desserte indispensable des villes petites et moyennes vers des liaisons interrégionales et les grandes villes.

Cependant sur l'arc Atlantique, les tronçons Quimper-Nantes et Bordeaux-Toulouse sont menacés. Qu'en sera-t-il du tronçon Nantes-La Rochelle- Bordeaux qui concerne notre région ?

Les enjeux de développement de notre Sud-Vendée, en constante évolution, s'inscrivent dans ceux de la façade Atlantique, ils concernent l'économie, l'implantation résidentielle et le tourisme. La ligne Nantes-La Rochelle-Bordeaux contribue à ce succès et constitue un potentiel important aussi bien pour le transport voyageur que pour le fret.

**Le projet de modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux, et notamment la liaison La Roche sur Yon-La Rochelle exige ambition et volontarisme.**

La régénération d'une voie entre La Rochelle et La Roche sur Yon est programmée dans le contrat de plan état-région (CPER) 2015-2020 pour un montant de travaux de 120 millions d'euros. Mais qu'en sera-t-il de la seconde voie ?

Les travaux seront-ils engagés après 2020 ? Ou bien ne conservera-t-on qu'une seule voie en exploitation ?

Sans une qualité d'infrastructure, le service ne sera pas rendu aux usagers.

**Les deux voies doivent être rénovées ensemble.**

**A compter de décembre 2015, pour des raisons de cadencements, SNCF Mobilités annonce la suppression de quatre liaisons sur Luçon.**

Ainsi les liaisons hebdomadaires de la ligne Nantes-Bordeaux et Bordeaux-Nantes les vendredis et dimanches soir avec arrêt en gare de Luçon à 20h18' et 21h40' doivent disparaître.

Ces quatre suppressions :

- Compromettraient gravement le service rendu aux usagers et notamment aux étudiants qui empruntent régulièrement cette ligne pour soit regagner leur lieu d'études ou se rendre dans leur famille.
- Entacheraient fortement le trafic par une forte diminution de son utilisation et à terme pourrait voir cette ligne supprimée faute de véritable potentiel voyageur.
- Impacteraient négativement sur la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.
- Engendreraient très certainement la fermeture de la gare SNCF de Luçon pour cause de trop peu d'arrêts journaliers.

La Vendée est le département où l'explosion démographique se fait ressentir le plus en France (+ 8 000 habitants/an), grâce à son accueil, sa qualité de vie, son tourisme... Notre Sud-Vendée dispose de ces atouts, il a un besoin vital de ce mode de transport pour disposer de tous les services publics afin de parfaire son développement économique et asseoir le dynamisme voulu par sa population.

**Il importe de maintenir les liaisons ferroviaires et les arrêts y compris dans les zones à densité modérée.**

**Nous demandons que le ministère des transports revienne sur les décisions annoncées par le rapport Duron et les actions engagées par SNCF Mobilités.**

**Nous demandons, à l'unanimité :**

- un engagement ferme et rapide des travaux de rénovation de la double voie La Roche Sur Yon-La Rochelle sans interruption du trafic ferroviaire pendant les travaux.
- le maintien des liaisons : Nantes-Bordeaux et Bordeaux-Nantes les vendredis et dimanches soir avec arrêt en gare de Luçon à 20h18' et 21h40'.
- le maintien, l'amélioration et la promotion de la ligne Quimper-Toulouse, et de toutes les dessertes dont la gare de Luçon.
- une augmentation des arrêts : Champ Saint Père, Nalliers, Velluire,...
- le développement du fret ferroviaire sur l'axe Nantes-Bordeaux.

### **VENTE IMMEUBLE AU 18 RUE DE L'AN VI**

Monsieur le Maire précise que ce sujet concerne la vente de la boulangerie. Après concertation avec Mme Gosset (Trésorière) et Maître Grolleau, Mr et Mme Reffin ont reçu un nouveau décompte. Mais ce sujet n'est plus à l'ordre du jour car Mr et Mme Reffin sont dans l'attente de l'avis de leur comptable qui est actuellement en vacances. Ce sujet sera revu en septembre.

### **SITUATION DU BUREAU DE POSTE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a reçu, le 10 juin dernier, Mme Naudon, déléguée aux relations territoriales pour la Poste en Vendée. Cet entretien avait pour but d'obtenir l'accord de Monsieur le Maire pour la fermeture du bureau de Poste et la mise en place d'une agence postale communale.

Monsieur le Maire, après négociation, s'est vu proposer la mise en place d'une solution « Facteur Guichetier ». Cette formule, prévue pour 2016, consiste à avoir un facteur qui assure la distribution du courrier le matin et tient le guichet de l'agence l'après-midi, du lundi au vendredi (plus d'ouverture le samedi matin), soit 14 heures d'ouverture au public par semaine, contre 18 heures actuellement.

Suite à cet entretien, Mme Naudon a fait parvenir un diagnostic partagé (La Poste/Commune de Chaillé-les-Marais) comprenant une étude de la fréquentation du bureau de Poste ainsi qu'une étude démographique et économique de la commune permettant de

justifier la mise en place de ce nouveau dispositif. Ce diagnostic doit être renvoyé dûment signé afin de valider cette nouvelle organisation.

Monsieur le Maire souhaitait alerter le conseil municipal de ce diagnostic et proteste contre cette proposition. Il pense que le système actuel fonctionne très bien et souhaite le conserver. Il condamne l'abandon de la Poste dans sa mission de service public au seul profit de la rentabilité. A l'époque où l'on prône la mutualisation, il serait préférable qu'elle entre dans ce processus permettant aux « petits bureaux » d'être associés aux « bureaux plus importants » pour que le tout forme une entité présente au plus près de la population. C'est le rôle du service public.

Par conséquent il dénonce l'accord de principe qui est annoncé dans ce diagnostic et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- dénonce l'accord de principe annoncé par la Poste dans le « Diagnostic partagé » en date du 10 juin 2015;
- refuse la solution proposée du « Facteur Guichetier » ;
- demande à la Poste de bien vouloir conserver les jours et horaires d'ouverture du bureau de Poste tels qu'ils existent actuellement pour les années à venir afin de préserver un service de proximité et le sens du service public.

\*\*\*\*\*

Mme Caron pense que la Poste est à contresens de ce qui se fait dans les petites communes, qu'elle est hors époque. Elle est dans les statistiques ; et que deviennent les êtres humains dans tout cela ?

### **CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'ANIMATEURS POUR LES TAP**

Madame Richard, Adjointe aux affaires scolaires, fait savoir qu'il est nécessaire de réorganiser les Temps d'Activités Périscolaires pour la nouvelle rentrée scolaire 2015-2016.

Cette réorganisation du service oblige à reprendre les conventions de mise à disposition d'animateurs permettant de définir les actions qui seront menées et les conditions financières avec chaque partenaire.

Madame Richard présente à l'assemblée les conventions et indique le coût des prestations proposées par les différents partenaires :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| • Association Gym J'Vais                          | 34 € net de l'heure |
| • F.C.C.I.C.P                                     | 34 € net de l'heure |
| • Comité de Gestion des activités extra-scolaires | 20 € net de l'heure |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- valide les termes des conventions établies avec les différents partenaires et le coût des prestations indiquées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

### **CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR LES TAP**

Madame Richard, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle au conseil que dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, la collectivité a la responsabilité de l'encadrement des enfants et de l'organisation d'activités de différentes natures.

Pour la réalisation de ces temps d'activités périscolaires, la collectivité fait appel à trois intervenants extérieurs qui ont déjà été sollicités sur l'année scolaire 2014/2015, à savoir : Mesdames Auboin-Sennhenn Nathalie, Vigoureux Céline et Monsieur Sauvaux Mickaël.

Leurs missions, comme l'année passée, nécessitent l'établissement d'un contrat de prestations de services.

Madame Richard présente à l'assemblée les différents contrats qui indiquent les activités proposées ainsi que le coût des prestations appliqués par les intervenants :

- Mme Auboin-Sennhenn Nathalie 30 € TTC de l'heure
- Mme Vigoureux Céline 30 € TTC de l'heure
- Mr Savaux Mickaël 30 € TTC de l'heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- valide les termes des contrats de prestation de services établis avec les intervenants désignés ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir

### **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES FRANCAS »**

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, Madame Richard, Adjointe aux affaires scolaires, informe que l'Association Départementale des Francas de Vendée, comme l'année passée, propose ses services. Cette association a donné entière satisfaction cette année scolaire et propose des activités de qualité et bien organisées pour un tarif très intéressant. Elle interviendrait sur la 3<sup>ème</sup> période, du 4 janvier 2016 au 1<sup>er</sup> février 2016, pour 10 séances, et sur la 5<sup>ème</sup> période, du 18 avril 2016 au 4 juillet 2016, pour 20 séances.

Elle propose une animation appelée « Ludo'Plus » qui sera assurée les lundis de 15h40 à 16h30 par deux intervenants auprès de la petite, de la moyenne et grande section.

Madame Richard présente les devis indiquant les sommes de 450 € pour la 3<sup>ème</sup> période et 900 € pour la 5<sup>ème</sup> période. Ces tarifs comprennent le temps de préparation, les frais de déplacement et le temps d'animation. Si ces devis sont acceptés, des conventions reprenant les modalités exposées dans les deux devis présentés ci-dessus seront adressées en mairie, comme l'année passée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte les termes des deux devis présentés par l'Association Départementale des Francas de Vendée pour des montants s'élevant à 450 € pour la 3<sup>ème</sup> période et 900 € pour la 5<sup>ème</sup> période et autorise Monsieur le Maire à les signer ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

\*\*\*\*

Mme Laurence FARDIN arrive au conseil municipal.

### **MISE EN PLACE D'UNE GARDERIE « PROVISoire »**

Madame Isabelle Richard, adjointe aux affaires scolaires, explique aux conseillers que la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin va prendre la compétence « accueil de loisirs » du mercredi après-midi. Mais en raison des difficultés qu'elle rencontre avec le budget qui n'a pas été voté par une majorité des conseillers communautaires, la garderie du mercredi après-midi reste pour le moment communale. Afin de préparer la nouvelle organisation qui sera mise en place dès la prise en charge par la Communauté de Communes, il pourrait être envisagé de modifier la garderie actuelle. Elle présente une ébauche des tarifs qui seraient appliqués par la Communauté de Communes, mais qui ne sont pas encore validés. Le forfait court pourrait être supprimé afin de se rapprocher de ces futurs tarifs. Elle ajoute que l'organisation sera également différente, car la Communauté de Communes rémunèrera le personnel communal (Sylvie et Anita) qui sera mis à disposition. Mme Caron trouve que les tarifs communaux sont très élevés par rapport à ceux de la Communauté de Communes, et qu'il faudra l'expliquer aux familles. Mr Valat précise qu'il y a des frais engendrés par l'utilisation des bâtiments qui pourraient justifier cette différence. Mme Poitou pense qu'il est dommage de retirer ce forfait court, qu'il est plus juste de proposer deux tarifs. Mme Dormoy demande s'il y a eu des problèmes de fonctionnement avec ces deux forfaits en 2015. Aucun problème n'a été rapporté. Par conséquent, elle pense qu'il vaudrait mieux conserver le fonctionnement actuel, avec les mêmes tarifs et le même système.

A l'unanimité, les conseillers décident de conserver la garderie telle qu'elle existe pour la rentrée 2015.

### **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME PIZON ET MME DEMAJEAN**

Madame Richard, Adjointe aux affaires scolaires, explique au conseil que dans le cadre des temps d'activités extrascolaires, il est nécessaire de modifier le temps de travail de Mme Sylvie Pizon pour lui permettre d'avoir plus d'heures dédiées à la préparation des mercredis après-midi.

Considérant les nécessités de service et après avoir consulté l'agent, ces modifications devraient prendre effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015. Par conséquent, la durée hebdomadaire du temps de travail de Mme Sylvie Pizon passerait de 32h10mn à 34h30mn.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte d'augmenter le temps de travail de Mme Sylvie Pizon dans les conditions présentées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Communal 2015.

### **CREATION D'UN CDD**

Mme Richard, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle au conseil municipal l'augmentation du temps de travail de Mme Sylvie Pizon, et précise qu'en raison du nombre croissant d'élèves, Mme Demajeau va effectuer plus d'heures dans le cadre des TAP. Il a également été prévu que les toilettes publiques du bourg ne seraient plus nettoyées par les employés techniques en raison de leur charge de travail. De ce fait, au total 362 heures de ménage vont se libérer, soit 7h50mn/semaine.

Il y a lieu également de remplacer Mme Nadège Beaupeux qui sera en vacances du 31 août au 4 septembre 2015, soit 24h30mn.

Elle ajoute également qu'en cas d'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe en maternelle à la rentrée 2015, il sera nécessaire de prévoir 63 heures de ménage pour l'année.

Par conséquent, pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, Mme Richard demande au conseil de bien vouloir valider la création d'un emploi non permanent à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un mois pour :

- 386h30 mn sur une année à compter du 31 août 2015, soit 8h24mn/semaine ;
- s'il y a ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe : 449h30 sur l'année, soit 9h45mn/semaine ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la création d'un emploi non permanent à temps non complet à compter du 31 août 2015 pour 8h24mn par semaine ;
- dit que ce CDD devra inclure les 9h45mn par semaine en cas d'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe en maternelle.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée;
- dit que les crédits seront inscrits au budget communal 2015.

\*\*\*

Mme Richard précise que la personne qui va être recrutée pour ce CDD, effectuera également 3 heures de ménage par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, en raison du départ en retraite de Mme Cochonneau.

### **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME VIRGINIE PLAIRE EN CONTRAT AVENIR**

Madame Richard, adjointe aux affaires scolaires, explique au conseil que dans le cadre des TAP, le temps de travail de Mme Virginie Plaire, actuellement employée à l'école en Contrat Avenir à 24 heures par semaine, doit être modifié.

En effet, la nouvelle organisation pour la rentrée 2015, et plus précisément son temps d'intervention sur les TAP, nécessite d'augmenter son temps de travail d'un quart d'heure par semaine.

Son contrat pour l'année scolaire 2014/2015 faisait apparaître 1102 heures. Avec l'augmentation d'un quart d'heure par semaine (soit 9h sur 36 semaines), elle serait à 1111h par an, ce qui porte la durée hebdomadaire à 24h15mn.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte l'augmentation d'un quart d'heure par semaine du temps de travail de Mme Virginie Plaire, employée en Contrat Avenir, pour la rentrée scolaire 2015 telle qu'elle est présentée ci-dessus.
- sollicite une nouvelle demande d'aide auprès de l'Etat.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat d'accompagnement dans l'emploi (Contrat Avenir) qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **MISE A DIPOSITION DU PERSONNEL : PASSAGE CONVOI EXCEPTIONNEL**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un convoi exceptionnel va emprunter la RD 137 et traverser la commune le 28 juillet prochain.

Pour en faciliter le passage, un employé communal est mis à la disposition de la société Multitrans de la Rochelle, organisatrice du transport, pour la distribution de courriers précisant aux habitants des rues concernées l'interdiction de stationner et pour enlever les panneaux occasionnant une gêne à la circulation des engins.

Monsieur le Maire propose qu'une convention soit établie, définissant les conditions de mise à disposition de personnel territorial et les modalités financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- d'approuver les termes de la convention pour la mise à disposition de l'agent : Monsieur Denis POITOU, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au bénéfice de la Société de Transports Multitrans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention applicable à chaque passage d'un convoi exceptionnel.

### **DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE REPAS DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE**

Madame Richard, adjointe en charge de la bibliothèque, explique au conseil que deux bénévoles de la bibliothèque sont allés en formation avec leur véhicule et demandent le remboursement de leurs frais de déplacement ainsi que leurs frais de repas.

Monsieur Labarre et Mme Goubet ont en effet participé à des journées de formation, l'une à Belleville Sur Vie et les autres à la Roche sur Yon. Les frais totaux de Mr Labarre s'élèvent à 137,60 € et ceux de Mme Goubet à 184,00€.

Mme Richard demande au conseil s'il accepte de rembourser ces frais aux deux bénévoles qui s'impliquent énormément dans le fonctionnement de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- accepte de rembourser les frais de déplacement et de repas tels qu'ils sont énoncés ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le décompte des frais.

\*\*\*

Monsieur le Maire précise qu'il aurait fallu aborder cette demande de remboursement en conseil avant l'inscription des bénévoles à cette formation. Mme Dormoy est effectivement d'accord et ajoute que cela pourrait poser un problème si toutes les associations venaient à demander la même chose. Il est précisé que pour cette raison, la préfecture (contrôle de légalité) peut refuser ces demandes de remboursement de frais.



## **DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE FONTENAY LE COMTE EN FAVEUR DE PASEO**

Lors du dernier conseil municipal, Madame Dormoy, conseillère municipale, a souhaité étudier la demande de la ville de Fontenay le Comte et prendre des renseignements sur PASEO afin que le conseil ait tous les éléments pour lui permettre de prendre une décision.

En effet, la ville de Fontenay le Comte demande une participation aux communes qui accueillent PASEO. Madame Dormoy explique que cet organisme est une unité fonctionnelle de l'hôpital de Fontenay le Comte qui s'est créée en groupe d'intérêt public, ce qui signifie que toute personne morale peut l'intégrer en donnant une subvention.

Elle précise que depuis 2008, il existe une Maison des Adolescents (MDA), dispositif national présent dans chaque département, adossé à un service psychiatrique et en l'occurrence il existe une MDA adossée à l'hôpital Mazurelle de la Roche sur Yon.

Depuis 2011, PASEO est en attente d'une réponse de l'ARS pour son intégration à cette MDA et ne peut intervenir que dans le cadre du groupe d'intérêt public. PASEO demande donc une subvention pour financer un temps partiel de psychologue.

Mme Dormoy a rappelé à PASEO qu'un local est mis gracieusement à sa disposition et que la communauté de communes des Isles du Marais Poitevin octroie déjà une subvention de 2500 €. Mais PASEO souhaite tout de même maintenir ce temps partiel de psychologue qui ne peut pas être pérennisé avec les seules subventions des communautés de communes.

A moyen terme, et si les communes ne financent pas de leur côté, PASEO n'interviendra plus. Mme Dormoy tient à préciser que le problème pourrait être le même avec le CLIC Repér'âge qui pourrait ne plus intervenir si la commune ne finance plus. L'intervention de PASEO sur la commune est justifiée, les chiffres le prouvent. Mais la commune va devoir faire des choix financiers entre les jeunes (PASEO), les personnes âgées (Clic Repér'âge), les plus jeunes (TAP)... La commune ne sera pas en mesure de financer tous les services. Elle ajoute également que le financement des communes ne va pas inciter l'ARS à intégrer PASEO à la MDA.

Par conséquent, Mme Dormoy demande au conseil municipal de se prononcer quant à l'aide qui est demandée par la ville de Fontenay le Comte, à savoir une partie de 3000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ne donne pas d'avis favorable à la demande de subvention en faveur de PASEO transmise par la ville de Fontenay le Comte pour les raisons évoquées ci-dessus.

## **RACCORDEMENT DES MODULAIRES**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir le raccordement des modulaires aux réseaux d'eau, électricité et téléphone. Il a reçu deux devis :

- Eurl Dominique Garnier pour un montant total de 1376,88 € HT (soit 1652,26 € TTC) qui prévoit tous les raccordements énoncés ci-dessus ;
- Eurl CLG ELEC pour un montant de 1457,50 € HT (soit 1749 € TTC) mais uniquement pour le raccordement électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- retient le devis de l'Eurl Dominique Garnier pour un montant de 1376,88 € HT (soit 1652,26 € TTC).
- dit que les crédits sont inscrits au Prog. 10004 « Bâtiments divers » du Budget communal 2015.

## **ACHAT DE JEUX EXTERIEURS**

Madame Fardin, adjointe en charge de la commission « Espaces Verts », explique que la commission a décidé d'installer des jeux extérieurs Place des Marronniers au Sableau. Elle a missionné Mr Vincent Pacaud, membre de la commission et paysagiste au fait de ce genre de matériel, pour démarcher différentes entreprises et obtenir des devis.

Deux entreprises ont fait parvenir leur offre en mairie comprenant un jeu avec une structure, un jeu à ressorts et un panneau d'information règlementaire :

- EDEN COM de Maulevrier : 4509 € HT (5410,80 € TTC)
- QUALI CITE de la Rochelle : 4675 € HT (5610 € TTC) comprenant un jeu à ressorts offert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de Quali Cité de La Rochelle ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 4675 € HT (5610 € TTC) ;
- dit que les crédits sont inscrits au Prog. 10006 « Matériel » du Budget Communal 2015.

\*\*\*

Mr Pacaud précise que les deux entreprises livrent les jeux avec un certificat de conformité avant pose. Avant la mise en service, la commune devra faire valider la pose par l'entreprise en charge des vérifications des jeux extérieurs sur la commune, à savoir la SOCOTEC.

Mme Fardin informe le conseil qu'il a été décidé d'installer ces jeux en raison de demandes de familles.

Mme Adgnot s'inquiète car des ados ont pour habitude de se retrouver le weekend sur la Place des Marronniers. Elle pense qu'ils risquent de se défouler sur cette nouvelle structure.

Mme Fardin ajoute que le jeu offert sera installé à Aisne mais qu'il sera mis en stock à l'atelier communal pour le moment. Mr Pacaud précise qu'il faudra penser à acheter un panneau d'information obligatoire pour ce jeu extérieur.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1) PROXI**

Monsieur le Maire fait part au conseil que Mr Gerbaud a adressé un courrier en mairie afin d'acheter la supérette. Mme Gosset, trésorière, va être très prochainement sollicitée pour faire le point et connaître le montant de cette vente. Mr Autin précise que Mr Gerbaud a envoyé ce courrier car le loyer pourrait être réévalué lors du renouvellement du bail.

### **2) BOULANGERIE DE VOUILLE**

Monsieur le Maire informe le conseil que le boulanger de Vouillé les Marais souhaite installer une machine à pain au Sableau. Il ajoute qu'en novembre 2014, Mr Reffin, boulanger à Chaillé, voulait en installer une également mais qu'à cette période, il y avait toujours du portage de pain au Sableau par la boulangerie de Vouillé. Il avait donc préféré attendre. Mr Vincent Pacaud s'interroge sur la possibilité d'installer une machine à pain sur le domaine public. Monsieur Autin explique que la commune ne peut pas l'interdire, qu'il faudrait un motif bien particulier (bruit...). Il n'est pas possible non plus d'interdire cette installation sur le domaine privé. Mr Reffin a été à nouveau démarché et accepte d'installer une machine sur le bord de la RD137. Une machine à pain n'est rentable qu'à partir de 15 baguettes vendues par jour, d'où le choix de l'implantation. Par conséquent, il va falloir prévoir la mise en place d'un compteur et d'un droit de place. Le conseil donne un accord de principe pour ces deux points. L'emplacement retenu est le trottoir près de Mr et Mme Gérard Joly qui est assez large à cet endroit. Mr Reffin s'est également proposé, lorsqu'il ira remplir la machine, de livrer un couple qui se plaint de ne plus avoir de tournée sur le Sableau. Mr Valat demande si des panneaux indiquant cette machine seront installés ? Ils pourraient peut-être être proposés par la société qui fabrique ces machines ? Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra également solliciter l'Agence Routière Départementale de Luçon (Conseil Départemental) quant à l'installation de cette machine en bordure de la RD137.

### **3) FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire précise que le haut débit sera opérationnel au Sableau au printemps 2016.

## **INFORMATIONS :**

### **1) HORAIRES D'ETE DU SECRETARIAT**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en raison des congés d'été du personnel administratif, il a été décidé de fermer la mairie le mardi et jeudi toute la journée pendant les deux mois d'été.

### **2) DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL**

Mr Autin explique que la distribution du bulletin municipal a été confiée à l'entreprise Adrexo de Niort qui a missionné une personne du Gué pour effectuer ce travail. Mais cette dernière n'a pas distribué le bulletin sur toute la commune, le travail n'a pas été réalisé consciencieusement et plusieurs foyers n'ont pas eu leur bulletin municipal. Mme Fardin ajoute que la facture ne sera pas réglée dans sa totalité. Deux cartons de bulletins ont été récupérés en mairie afin que ce bulletin soit remis aux personnes qui en feront la demande au secrétariat.

### **3) PANNEAU NUMERIQUE**

Monsieur le Maire informe le conseil que le panneau numérique n'est toujours pas en fonctionnement. Le coffret électrique sur place est vide. L'entreprise Sdel Océane a été missionnée pour terminer le branchement et faire passer le consuel prévu le 24 juillet prochain. Affaire à suivre.

### **4) SPANC**

Monsieur le Maire précise au conseil que le rapport 2014 du SPANC, établi par la Communauté de Communes, est à la disposition des conseillers municipaux en mairie.

### **5) CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Mme Richard informe le conseil qu'un conseil municipal des jeunes sera mis en place en septembre et que ce projet sera suivi par Mme Dormoy.

### **6) ETANG DU SABLEAU**

Mme Fardin explique au conseil qu'il est nécessaire d'installer des sanitaires à l'étang du Sableau mais qu'il ne sera pas possible de mettre un modulaire car le zonage au PLU l'interdit. Ce sera donc un bâtiment en dur ou en bois. Des demandes de devis sont en cours.

### **7) FETE DU MELON**

Mme Fardin rappelle aux conseillers que la Fête du Melon aura lieu le 1<sup>er</sup> dimanche du mois d'août.

### **8) MARCHE D'ETE DES PRODUCTEURS LOCAUX**

Mme Fardin rappelle également la mise en place d'un marché d'été des producteurs locaux tous les mardis en juillet et août de 18h à 20h devant le camping. De nouveaux producteurs se sont manifestés (une productrice de fromage de chèvres de Marans, Mr Ludovic Pannetier). Une buvette a été mise en place. Elle est tenue par une association.

### **9) REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la carte de remerciements déposée en mairie par Mme Mireille Mureau suite à l'achat d'une gerbe, par la commune, pour le décès de sa maman, Mme Aline Savineau.

La séance est levée à 22h45